

LES FINANCES DE L'ASSOCIATION MIEUX PRESCRIRE

Bilan de l'année 2004

L'exercice comptable 2003-2004 de l'Association Mieux Prescrire (AMP), clos le 31 août 2004, s'est caractérisé par une situation proche des objectifs, avec une croissance régulière du nombre d'abonnés à la revue *Prescrire*.

Une association professionnelle à but non lucratif, développant une activité économique

L'Association Mieux Prescrire, qui publie la revue *Prescrire*, est aux plans juridique et organisationnel une association loi de 1901 à but non lucratif. Comme elle développe des activités économiques pour répondre à ses objectifs de formation des soignants,

l'administration fiscale la fait entrer dans la catégorie des "personnes morales de droit privé non commerciales ayant une activité économique" (a). En tant que telle, elle est assujettie aux mêmes obligations juridiques, impôts et taxes que toute entreprise commerciale. Elle respecte les règles comptables en vigueur, les règles de bonne gestion, la législation du travail, etc. L'AMP soumet ses comptes aux vérifications indépendantes d'un Commissaire aux comptes, depuis l'exercice 2003-2004.

L'AMP s'est par ailleurs, de sa propre initiative, engagée à publier ses comptes chaque année, depuis 1992 (b).

Un exercice 2003-2004 conforme aux prévisions

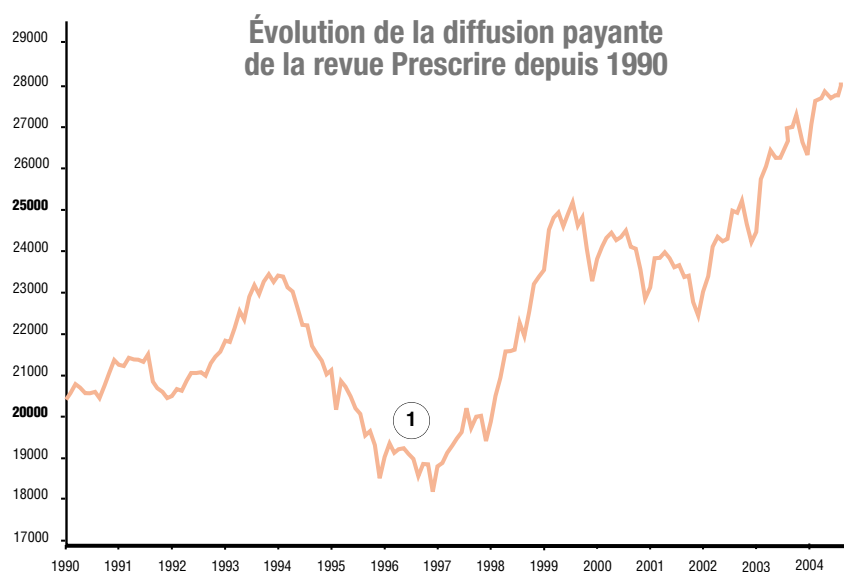
L'exercice 2003-2004 s'est conclu de manière conforme aux prévisions avec : une augmentation du nombre d'abonnés à la revue *Prescrire* ; une consolidation de la trésorerie courante ; une meilleure capacité organisationnelle des équipes ; et globalement un meilleur service rendu aux abonnés (par exemple le nombre de pages de synthèses publiées sur le Site internet *Prescrire*, en complément des textes publiés dans les numéros imprimés, a représenté pratiquement l'équivalent d'un numéro en plus au cours de l'année).

Un nombre d'abonnés en progression régulière. Le nombre d'abonnés (tous payants) à la revue *Prescrire* a augmenté de 1 004 au cours de l'exercice (voir tableau ci-contre), portant le record historique de diffusion à 27 804 abonnés.

Cette progression s'explique principalement par une fidélité croissante des abonnés, et par de bons rendements des opérations de recrutement de nouveaux abonnés. Le bouche-à-oreille, des affaires comme celles de la *cérvastatine* ou du *rofécocixib*, une plus grande visibilité médiatique de la revue *Prescrire* convainquent de plus en plus de professionnels de santé de l'intérêt d'être abonné à une source d'informations indépendante et fiable.

Un exercice comptable satisfaisant. Globalement, les charges ont très légèrement dépassé le niveau prévu, de même que les produits, mais avec un écart moindre, ce qui a entraîné un résultat très légèrement négatif (voir histogrammes page 165).

La trésorerie sort correctement renforcée de l'exercice. Elle constitue une sécurité de gestion indispensable. Cette amélioration de la trésorerie a permis de proposer aux abonnés un nouveau service, le prélèvement mensuel dès septembre 2004 (dans le cadre de L'Intégrale *Prescrire*).



1- Cette diminution du nombre des abonnés de 1994 à 1996 fait suite à l'arrêt de la promotion postale pendant 18 mois.

Répartition professionnelle des abonnés à la revue Prescrire

PROFESSION	n° 242 septembre 2003		n° 253 septembre 2004	
	nombre	%	nombre	%
Médecins généralistes	12 474	46,5	13 122	47,2
Médecins spécialistes	1 466	5,5	1 491	5,4
Pharmaciens	6 374	23,8	6 407	23,0
Étudiants en médecine	3 158	11,8	3 432	12,3
Étudiants en pharmacie	584	2,2	608	2,2
Firmes pharmaceutiques	382	1,4	329	1,2
Divers (1)	2 362	8,8	2 415	8,7
Total de la diffusion du numéro	26 800	100	27 804	100

1- Administrations diverses ; praticiens-conseils Sécurité sociale ; diverses professions de santé ; professions non encore précisées ; etc.

De nouveaux services en 2004-2005

La progression du nombre d'abonnés à la revue *Prescrire* permet aux équipes qui animent l'AMP et la revue de renforcer en permanence la qualité des services proposés aux abonnés.

Dès l'exercice 2004-2005, les abonnés verront la mise en place de nouveaux services, et notamment : un Supplément annuel "Interactions médicamenteuses" ; des améliorations du Site internet *Prescrire* ; l'ouverture d'un Site internet en anglais ; un nouvel index électronique (CD-Rom) plus performant ; etc.

La revue *Prescrire* mensuelle, imprimée, conserve tout son sens d'outil de formation permanente, tandis que la nouvelle version de la Bibliothèque électronique *Prescrire* devient une pièce centrale de la documentation de base de tout professionnel de santé. C'est la raison pour laquelle l'AMP propose à tous les abonnés à la revue *Prescrire* d'opter pour l'abonnement à L'Intégrale *Prescrire* (la revue, ses Suppléments et une reliure) + le Site internet + la Bibliothèque électronique). Les abonnés sont encouragés à se doter de la totalité de ces services, notamment grâce à la possibilité de fractionner mensuellement leur paiement (par prélèvements automatiques).

L'Intégrale *Prescrire*, et la facilité de paiement qui lui est associée, illustrent parfaitement le caractère associatif, à but non lucratif, de l'AMP : la bonne gestion permet le renforcement de la trésorerie, et celle-ci est immédiatement réinvestie en nouveaux services pour les abonnés, et non convertie en dividendes payés à des actionnaires.

Cette logique "non lucrative", associée à une indépendance totale par le financement exclusif par les abonnés, fait la différence et la force de la revue *Prescrire*.

©La revue *Prescrire*

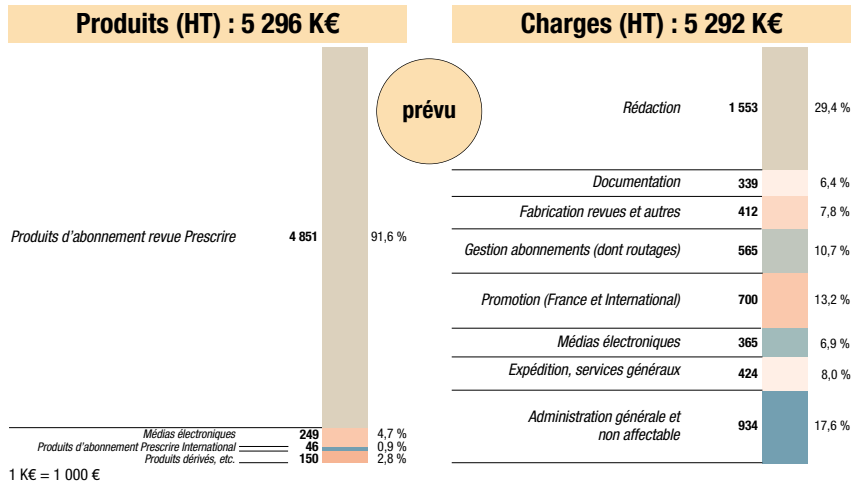
a- Les statuts de l'Association Mieux *Prescrire* précisent son but à l'article 1 : « Ouvrir, en toute indépendance, pour des soins de qualité, dans l'intérêt des patients, par la diffusion de la connaissance et par la formation des soignants. À cet effet, l'Association pourra prendre toute initiative et entreprendre toute action à des fins de sensibilisation, d'information et de formation à caractère médical et/ou pharmaceutique ».

b- La revue *Prescrire* publie ses comptes annuels depuis 1992, en mars. Les chiffres-clés 2003 ont été publiés dans le numéro 248 (pages 164-165).

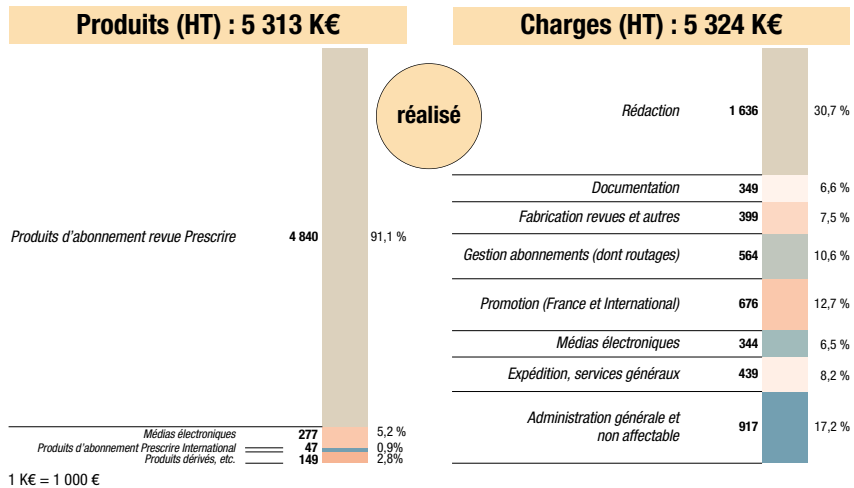
AMP : exercice 2003-2004

(du 1^{er} septembre 2003 au 31 août 2004)

L'histogramme ci-dessous représente la prévision initiale de répartition des produits et des charges de l'Association Mieux *Prescrire* pour son exercice 2003-2004.



L'histogramme ci-dessous représente la répartition des produits et des charges de l'Association Mieux *Prescrire* effectivement réalisés pendant l'exercice 2003-2004.



AMP : exercice 2004-2005

(du 1^{er} septembre 2004 au 31 août 2005)

L'histogramme ci-dessous représente la prévision initiale de répartition des produits et des charges de l'Association Mieux *Prescrire* pour son exercice 2004-2005.

